



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-212901052-20240620-202415000-AR

## ARRETE MUNICIPAL N° 2024/140

*Portant sur l'interdiction de circuler dans la rue Joseph Pinvidic, la rue Louis Pasteur et la rue Saint-Guénel pour des travaux d'effacement de réseaux.*

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la demande de l'entreprise de la STEPP en date du 05 juin 2024

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de réaliser en sécurité les travaux, la circulation sera interdite dans la Rue Joseph Pinvidic à compter du lundi 10 juin jusqu'au vendredi 28 juin.

**Article 2** : La circulation sera interdite dans la rue Louis Pasteur jusqu'au mardi 18 juin à 12h30.

**Article 3** : La circulation sera interdite dans la rue Saint-Guénel le mercredi 19 juin.

**Article 4** : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place des déviations et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation.

**Article 5** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau, le 17 juin 2024

Le Maire,

**Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le.....

Et de la publication, le 18/06/24

Fait à Landivisiau, le 18/06/24

Le Maire,

Laurence CLAISSE

HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)

*Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex*